

PROJET DE LOI DE FINANCES

rectificative pour 1960

TEXTE PROPOSE

PAR LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE

*chargée de proposer un texte sur les dispositions
restant en discussion du projet de loi de finances
rectificative pour 1960.*

*Il résulte des votes intervenus au cours de la
séance du 25 juillet 1960 que le Sénat n'a pas
adopté le texte proposé par la commission mixte
paritaire dans les formes prévues à l'article 45,
alinéas 3 et 4, de la Constitution.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le 25 juillet 1960.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voix les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} légis.) : 690, 723, 726 et in-8° 135 ;
780, 805, 832 et in-8° 185 ;

Sénat : 248, 256, 310, 319 et in-8° 77 (1959-1960) ;
332 (1959-1960).